

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2004

## DISSOLUTION SYNDICAT HAUTE VOUGE

Le Conseil Municipal accepte la dissolution du syndicat de la Haute Vouge

- accepte la redistribution du résultat budgétaire cumulé du syndicat de la Hte Vouge a ses communes membres selon une clé de répartition ;
- accepte de céder à titre gratuit les biens mobiliers du syndicat de la Hte Vouge à la commune de St Nicolas les Cîteaux;
- accepte de transférer le personnel du syndicat de la Hte Vouge au syndicat du Bassin versant de la Vouge ;
- demande à Monsieur le préfet de prévoir que l'arrêté de dissolution entre en vigueur le jour de la création du syndicat du Bassin versant de la Vouge.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES SPORTS

Le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts du syndicat intercommunal des sports de Vougeot votées par le comité syndical, soit la substitution du syndicat à la communauté de communes du pays de Nuits Saint Georges avec 8 délégués titulaires représentant le syndicat au conseil communautaire et 2 délégués titulaires pour chacune des communes de Chambolle et Morey.

## MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA D.D.E.

Le Conseil Municipal a sollicité les services de la DDE de Côte d'Or pour l'élaboration d'un avant-projet concernant l'aménagement de la traverse de la RN 74 dans la commune.

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à cette mission, marché passé en application de l'article 74-11 du décret du 7 janvier 2004 et autorise le maire à signer la convention au prix de 12 760,98 € TTC.

## REPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE

Suite à la démission de Monsieur Laurent PONSOT de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, acceptée par Monsieur le préfet à compter du 2 décembre 2004, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dix voix pour et une voix contre, de ne pas procéder à des élections complémentaires pour pourvoir les deux sièges de conseillers municipaux vacants.

Le Conseil Municipal procède immédiatement à l'élection du troisième adjoint et déclare M. Christian JEANNE élu.

## DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal réajuste les crédits votés au Budget Primitif 2004 en votant la décision modificative N°2 suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
	Article 6574 = 2 400.00 €	Article 6288 = 2 400,00 €

## SUBVENTION C.C.A.S. 2005

le Conseil Municipal vote une subvention de 5 200,00 € nécessaire au fonctionnement du budget CCAS de l'année 2005.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY**

Monsieur le Maire procède à l'énoncé des présidents et vice présidents de commissions au sein de la communauté de communes de Gevrey Chambertin et invite une fois de plus les conseillers à s'inscrire pour participer au travail des commissions.

Il rappelle que toutes les affaires scolaires seront désormais gérées par la communauté de communes, de même les salaires de l'agent de service maternelle et du personnel de la garderie cantine.

## **TRACTEUR**

Monsieur Georges LIGNIER transmet une demande d'achat du tracteur de la commune que l'agent technique ne peut plus utiliser compte tenu des équipements sécuritaires inexistantes, pour le prix de 1500 € avec la lame arrière. Le Conseil Municipal accepte la vente du tracteur à Monsieur LIGNIER G.

Concernant l'achat d'un tracteur aux normes, les devis actuels restent encore assez élevés et les recherches continuent.

## **LETTRE de M. JEANNIARD Marcel**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une lettre de Monsieur Marcel JEANNIARD dans laquelle il demande la transformation d'une zone 1NCa (installations et habitations liées à la viticulture) en zone UD (pavillonnaire). Cette demande sera examinée par la commission du PLU, lors de sa prochaine réunion.

## **TERRAIN COMMUNAL LIEUDIT LE GRAND PRÉ**

La commune vient d'acquérir la parcelle B233 lieudit "Le Grand Pré" d'une surface de 1ha53a07ca, qui actuellement est exploitée par Monsieur Gérard PLANCON de Gevrey Chambertin. Autorisation informelle lui est donnée de continuer à l'exploiter jusqu'à ce que la commune le reprenne pour son projet de lagunage ou autre.

## **VOIRIES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal réfléchit à l'entretien de la voirie communale de façon à inscrire au prochain budget les travaux les plus urgents à effectuer (rue des Jardins, rue Saint Roch, rue Basse, etc...)

## **AUTORISATION DE PASSAGE ET BALISAGE DE CHEMIN**

Le Conseil Municipal autorise le passage sur les chemins et routes de sa commune ainsi que le balisage en vue de la création d'un itinéraire de Saint Jacques de Compostelle intitulé " Le Chemin des Allemands" ouvert au public et que chacun pourra parcourir sous sa propre responsabilité de randonneur.

## **CONVENTION DE CONTRÔLE TECHNIQUE AMENAGEMENT CLASSE PRIMAIRE ET AGRANDISSEMENT DU CLSH**

Le Conseil Municipal a sollicité les services d'une société de contrôle technique concernant les travaux d'aménagement d'une classe primaire et d'agrandissement du centre de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal approuve la convention de contrôle technique présenté par le bureau VERITAS, sis 16 bvd Winston Churchill à Dijon et autorise le maire à signer ladite convention au prix de 4 835,00 € hors taxes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ⇒ Accord aux héritiers François pour le démontage de la chaudière de la maison vendue à la commune.
- ⇒ Vœux du maire : le vendredi 7 janvier 2005, à 18h30.
- ⇒ Prochain conseil le 02/02/05

Fait à Morey Saint Denis le 10 janv.-05.

**Le maire, Pierre BOISSET.**